

Le Courrier du SNALC Créteil

Trimestriel

N° 46

Juin 2005

Non - actes

Non ! le referendum n'a pas eu lieu... Sur cette question essentielle, dont dépend l'avenir de nos enfants et petits-enfants, l'avis des citoyens, finalement, n'a pas été sollicité.

Pardon ? De quoi parlons-nous ?

Mais de la promesse du candidat CHIRAC, bien sûr, de consulter le peuple français sur l'avenir de notre système éducatif.

Dont acte - ou plutôt : dont non-acte...

La remise en cause - fût-elle partielle - du collège unique n'a pas eu lieu. Là, aucune équivoque possible : il s'agit bien de ce "collège unique, collège inique" dont parlait un certain François BAYROU ... juste avant de devenir ministre. Plusieurs années, et plusieurs ministres plus tard, statu quo.

Dont non-acte...

La réforme THELOT - souvenez-vous, des milliers de débats un peu partout, et un rapport final ...assez orienté - n'a pas eu lieu non plus, monsieur FILLON l'a intégralement mise au panier. Avouons qu'au SNALC nous nous en sommes plutôt félicités (ah, la proposition des 26 heures de présence dans les établissements !) ... Il n'empêche : cette "hénaurme" affaire THELOT s'est, elle aussi, terminée par un enterrement de première classe en rase campagne : **dont non acte...**

Après quoi nous eûmes "THE" réforme, estampillée FILLON, patchwork à tendance libérale, agrémentée de suppressions de postes massives, histoire de jeter un peu d'huile sur le feu - et de donner enfin raison à ceux qui, depuis 40 ans, ne font que réclamer "des moyens, des moyens, des moyens" ?

Oui monsieur le ministre le SNALC aujourd'hui proteste aussi sur le terrain des moyens, parce que vous avez réussi l'exploit de réduire ces fameux moyens *sans la moindre contrepartie de qualité des enseignements et de révision des objectifs de notre système éducatif*. **Dont non-acte...**

Le bilan de cette année scolaire atterrante ? C'est que nous ne pouvons plus accorder la moindre confiance à un pouvoir politique qui, en matière d'éducation, n'a aucune ambition, aucune volonté de réformer dans l'orientation républicaine qui est la nôtre, aucun désir de s'opposer aux dérives d'un système éducatif qui part à vau-l'eau.

Après tout, que pèsent 160.000 jeunes qui quittent ce système éducatif chaque année sans aucune formation diplômante... ?

De démission en renoncement, "de non-acte en non-acte", ce sont, au fil des années, des dizaines et des centaines de milliers d'enseignants, de jeunes, de parents, qui se sont orientés et s'orientent... vers un non-vote.

Comment leur en vouloir ?

Gérard TAFFIN

Le Courrier du SNALC Créteil
1, rue Augereau - Bât. A 2 - 77000 MELUN
CPPAP n° 4034 D 73 S ISSN 1256 - 6616

Dispensé de timbrage MELUN 0015



Déposé le 14/06/2005

89 / 54 / 75 0

OS IdF2 - 77

M. NORBERT REBMANN
19 CHEMIN DE CHELLES
77410 CLAYE SOUILLY
CLAYE SOUILLY CC.T.I

Éditorial	p. 1
Réadaptation	p. 2
Le Mouvement Intra	p. 2
Parents et familles...	p. 2
Vacances 2005	p. 2
Hors Classe Certifiés	p. 3
Élections en décembre	p. 3
SNALC Internet	p. 3
Hors Classe Agrégés	p. 4
Avancement Certifiés	p. 4

Directeur de publication

Jean-Claude GOUY
2, allée des Souches Vertes
77420 CHAMPS-SUR-MARNE

Imprimeur

Imprimerie Couturier
29, rue Jean-Jaurès
77410 CLAYE-SOUILLY

EN DIRECT DU RECTORAT

La réadaptation

Il faut constater, cette année, à Créteil, une **diminution** non négligeable du nombre de **demandes** d'entrée en réadaptation : 53 demandes, tous corps du Secondaire confondus, soit moins neuf. Pour 78 places possibles. Et donc un peu plus d'entrées en réadaptation que de sorties, sorties imposées par la limitation statutaire du temps de passage en réadaptation

Cela sans doute parce que 240 collègues sont en service aménagé ou allégé - dont 84 en service hors enseignement et hors présence d'élèves.

Conseillers en Formation Continue

Ici, à l'inverse, la situation est toujours aussi peu satisfaisante : 25 collègues retenus, seulement, sur ... 128 candidats. Et parmi ces 25 " élus " une infime poignée du Secondaire, ... : un seul certifié (en poste à Paris !), un seul PLP (de l'académie, lui), et un assistant chef de travaux !

Le mouvement Intra académique

Notez, d'ores et déjà, que, pour le *prochain* mouvement, tant inter académique - pour quitter notre académie, en mars 2006 - qu'intra académique - pour muter à l'intérieur de notre académie, en juin 2006 ! - **la date limite pour la prise en compte de tout mariage, de tout PACS, de toute naissance, de tout déménagement, de tout changement d'emploi ou de toute mutation du conjoint est avancée au ... 1er septembre 2005 !**

Déjà, cette année la prise en compte au 10 décembre a lourdement privé beaucoup d'entre vous des points de rapprochement de conjoint. Avancer encore plus, à ... sept mois, ou à dix mois, avant les mutations est une aberration, qui pénalisera encore plus de collègues, dans un mouvement déconcentré de plus en plus inhumain et indifférent à la situation de chacun. A l'exact opposé, hélas, des rododromes de monsieur ALLEGRE ! Le mouvement Intra 2005 se termine, lui, dans quelques jours. Rendez-vous au prochain numéro de septembre pour les commentaires et le bilan.

Jean-Claude GOUY

Les relations avec les parents et les familles...

Ces relations sont considérées plus que jamais comme partie intégrante de nos " missions ", et elles pèsent, et vont peser, d'un poids toujours plus lourd, dans les appréciations des chefs d'établissement, dans les éléments pris en compte par exemple pour l'accès à la hors classe, et d'une manière générale pour " l'investissement " dans l'établissement et dans le métier...

Très concrètement vous êtes tenus de participer aux réunions et aux rencontres générales organisées par le chef d'établissement, et tenus d'accepter - au moins sur rendez-vous, au jour et à l'heure qui vous conviennent, les demandes de rencontre individuelle. Veillez à ce que ces demandes et vos réponses se fassent bien par écrit, via le carnet de liaison et de correspondance. Le professeur principal peut aussi avoir un rôle de médiateur.

Vous n'avez, en revanche, pas d'obligation vis à vis des parents délégués de classe, ni des fédérations de parents. Et l'inverse devrait être vrai. Les incidents et dénonciations, lettres au chef d'établissement, à l' I.A., au rectorat, aux inspecteurs, ont, hélas, tendance à s'aggraver...

VACANCES 2005

Prérentrée	1er septembre
Rentrée	2 septembre
Toussaint	22 octobre - 3 nov
Noël	17 déc - 3 janvier

Départ en vacances
le jour indiqué, après la classe

Retour de vacances
le matin du jour indiqué

LE SNALC CRETEIL A VOTRE SERVICE

Président Gérard TAFFIN
tél./fax 01.64.37.20.02.
✉ snalc-creteil@wanadoo.fr

Trésorier Loïc VATIN
93, avenue Mendès France
94880 NOISEAU
CCP La Source 34 429 20 V

Contacts Mutations
Jean-Claude GOUY
tél. 06.08.77.31.21.
Loïc VATIN
tél./fax 01.49.82.36.31.
✉ snalc-creteil@wanadoo.fr
Emilie LOUIS
tél. 01.53.80.02.51.
Geoffroy MOREL
tél./fax 01.64.00.79.25

Le calendrier du rectorat

Mouvement Intra

20 juin :
EPS et fin des autres disciplines
28 et 29 juin :
Ultimes révisions d'affectations...

Hors Classes

7 juillet : des PLP
8 juillet : des CPE
11 juillet : des Professeurs d'EPS
12 juillet : des Certifiés

HORS CLASSE DES CERTIFIES, DES PLP, ET DES PROFESSEURS D'EPS : LE SCANDALE !

Tout s'annonce, hélas, de pire en pire pour cette hors classe " nouvelle manière ", totalement déconcentrée et régionalisée d'une académie à l'autre, avec des barèmes totalement différents, et très largement laissés à la libre fantaisie des recteurs... Tel collègue qui aurait été promu sans difficulté dans une académie ne le sera pas forcément dans une autre, et inversement, tout est éclaté, tout est incertain, tout est remis en cause brutalement.

Nous pensons en particulier aux dizaines ou aux centaines de collègues dans notre académie, aux milliers ou aux dizaines de milliers en France, qui avaient l'espoir légitime, après de longues années d'attente, mais après une progression régulière au barème national unique jusqu'à présent appliqué partout, d'accéder ENFIN cette année à cette hors classe, au vu de leur bon classement parmi les tout premiers non promus de l'an dernier.

Ils sont désormais à la merci de l'avis plus ou moins favorable d'un Inspecteur qui ne les a peut-être jamais vus, et en tout cas pas depuis cinq, sept ou dix ans, ou plus encore ! A la merci de l'avis plus ou moins favorable, et plus ou moins équitable d'un établissement à l'autre, d'une personne à l'autre, de leur proviseur ou de leur principal, ! A la merci de voir jauger non plus, objectivement, leur note pédagogique, leur note administrative, leur échelon, leur ancienneté de carrière, leurs titres, leurs diplômes, leur travail dans la classe auprès de leurs élèves, mais de voir pris en compte de manière prééminente leur affectation en établissement difficile, leur " investissement " dans l'établissement, leur action dans le " social ", et dans tout un tas d'activités annexes, à l'appréciation libre et fluctuante de l'Inspecteur, du chef d'établissement, puis du recteur...

Jean-Claude GOUY

Pour cette hors classe des Certifiés, des PLP et des Professeurs d'EPS il faut toutefois reconnaître que le rectorat de Créteil est sans doute celui qui a tenu à garder le plus possible l'ancien barème, et à appliquer avec modération les nouveaux principes désastreux que le ministère FILLON a tenu à instaurer...

On peut donc espérer que les " dégâts " seront ainsi un peu limités à Créteil !

ATTENTION : LES COMMISSIONS SE TIENDRONT DU 7 AU 12 JUILLET,

comme par hasard lorsque vous serez déjà partis en vacances !

ENVOYEZ BIEN AU SNALC CRETEIL VOTRE FICHE SYNDICALE...

12 HEURES POUR LES AGREGES

15 HEURES POUR LES CERTIFIES

Une demande réaliste ... à l'heure de la R.T.T. pour tous !

Vous regardez la télévision, d'un œil même distrait...
Et vous êtes absolument scandalisé(e) du niveau de bêtise, de vulgarité, de démagogie de telle ou telle émission ?
Un débat, une émission, sont consacrés à l'éducation, et ce sont toujours les mêmes, toujours LE même syndicat qui sont exclusivement invités et monopolisent l'écran ?

REAGISSEZ !

Protestez aussitôt auprès de la chaîne coupable !

TF1 : 0 825 809 810 Arte : 03 88 14 22 55
FR2 : 0 890 710 202 M 6 : 01 41 92 60 00
FR3 : 0 890 710 303 Canal + : 0 825 120 150
FR5 : 0 890 710 505

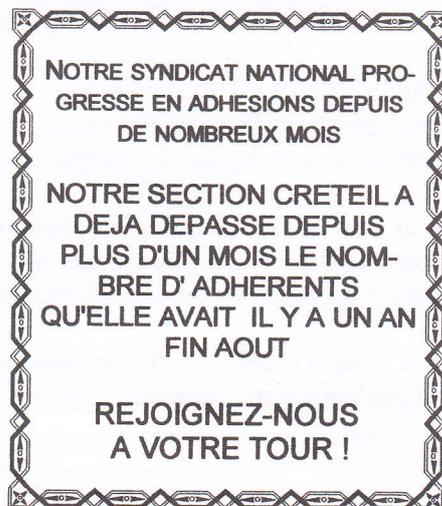
ELECTIONS : 6 DECEMBRE

Les élections pour les commissions paritaires nationales et académiques des personnels auront lieu vraisemblablement le **6 décembre**. Vous aurez à voter, soit avant cette date par correspondance, soit à cette date sur place dans votre établissement.

Aidez-nous aussi dès la rentrée à faire connaître et à défendre les listes SNALC et les propositions SNALC.

Vous avez le droit d'afficher, de distribuer dans votre établissement. Le chef d'établissement peut demander à être informé de la teneur des documents ou des affiches. Mais il ne peut s'y opposer, sauf caractère manifestement injurieux ou diffamatoire.

Nous comptons sur vous !



**Consultez
SNALC Internet !**

www.snalc.fr
l'information immédiate
en permanence

info@snalc.fr
les réponses rapides
à vos questions personnelles

snalc-creteil@wanadoo.fr
vos messages
au SNALC Créteil

ACCES A LA HORS CLASSE DES AGREGES

Principale nouveauté, cette année, du barème de cette hors classe des Agrégés : les " **40 points du recteur** " ...

Jusqu'à quarante points étaient en effet désormais laissés à l'initiative de chaque recteur. Créteil a, pour sa part, choisi 20 points pour l'accès au corps par concours, et de 0 à 20 points pour l'avis de l'Inspection.

Chaque académie a ainsi mis des points ...différents (ou parfois pas de points du tout !) pour une même situation. Alors que le choix définitif des promus à cette hors classe reste ... national, les collègues proposés par chaque académie passant ensuite en commission nationale, regroupés sur une liste unique, avec donc, par exemple, à succès égal au concours, un barème différent pour chacun d'entre eux ! Une véritable aberration ! Même s'il faut savoir gré au rectorat de Créteil d'avoir, lui, au moins maintenu ces points de concours.

Une **injustice** totale aussi : Créteil a entre autres écarté une collègue en tête au barème mais ayant refusé, pour des raisons pourtant tout à fait justifiées, d'être tutrice, et donc ayant visiblement " vexé " l'Inspection.

Une autre collègue, inspectée en ZEP dans une classe à laquelle elle avait eu le souci d'adapter son enseignement s'est vu reprocher de ne pas avoir pleinement respecté les sacro-saints programmes, et a été, elle aussi, purement et simplement éliminée, de ce fait du prince !

Sans oublier de nombreux avis simplement " favorables ", ou, pire, " sans opposition ", pour de nombreux collègues pourtant très impliqués dans leur établissement, dans l'aide aux jeunes enseignants, dans la préparation, particulièrement lourde et prenante, des examens... Et les énormes disparités d'appréciation d'une discipline à l'autre.

Autre nouveauté souvent fatale : le **manque de transparence** et la complexité du système... Combien n'ont pas pu compléter leur dossier i-prof, combien n'ont pas été bien informés qu'il fallait continuer quand même à envoyer, et dans les délais, malgré ce nouveau système i-prof, les justificatifs des DEA et des thèses !

Au final 25 % des collègues promouvables ont été retenus pour être proposés à la commission nationale, avec un barème d'au moins **109 points**. 90 des 100 premiers classés sont au 11^{ème} échelon, 28 des 34 " avis exceptionnels " proposés en priorité absolue par l'Inspection et par le recteur sont également au 11^{ème} échelon.

Le 11^{ème} échelon reste bien ainsi le " vivier " privilégié de la hors classe, pour les Agrégés. Avec beaucoup d'appelés, ... pour bien trop peu d'élus...

Émilie LOUIS

PROMOTION D'ECHELONS 2004-2005 DES CERTIFIES

BAREME ET (EN CAS D'EGALITE) ÂGE DU DERNIER PROMU PAR ECHELON

Tableau établi par les Élus SNALC après la commission paritaire académique du 20 avril. Tous les adhérents promouvables ont, bien entendu, eu leur barème vérifié, et ont été prévenus du résultat par le SNALC.

ECHELON	AU GRAND CHOIX	AU CHOIX
du 4 ^{ème} au 5 ^{ème}	76, 50 né le 18/08/1975	
du 5 ^{ème} au 6 ^{ème}	78, 50 né le 25/11/1970	74, 50 né le 07/09/1971
du 6 ^{ème} au 7 ^{ème}	81, 00 né le 13/02/1972	77, 00 né le 14/04/1951
du 7 ^{ème} au 8 ^{ème}	83, 10 né le 06/09/1969	78, 50 né le 20/09/1965
du 8 ^{ème} au 9 ^{ème}	84, 60 né le 14/03/1954	80, 50 né le 11/06/1951
du 9 ^{ème} au 10 ^{ème}	86, 50 né le 24/06/1958	82, 00 né le 18/10/1960
du 10 ^{ème} au 11 ^{ème}	88, 00 né le 23/10/1951	84, 00 né le 17/04/1951